

Image not found or type unknown



Je n'ais pas d'antenne de télévision

Par **marion14320**, le **11/05/2009 à 19:02**

Bonjour, je viens de prendre ma location depuis 2 mois environ et nous n'avons pas d'antenne télévision donc pa moyen de capter n'importe quels chaine. la propriétaire traine a renvoyer le devis signer.j'aimerais donc savoir si elle est dans l'obligation de nous fournir une antenne afin de pouvoir bloquer les loyers si c le cas merci de vos reponse